

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 13

-votants 14

L'an deux mil vingt, le 10 novembre à 18h00

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, dans la grande salle du centre polyvalent, après convocation légale faite le 4 novembre 2020.

Étaient Présents : Madame Véronique BLAISON, Madame Danièle CAQUARD, Madame Hélène DUBAUX, Monsieur David GARDELLI, Madame Corinne GOVERNO, Monsieur Jérôme GUICHARD, Madame Marie-Agnès KLINGELSCMITT, Madame Mireille LESSIEU, Monsieur Joël MARTEL, Monsieur Matthieu PATARD, Monsieur Arnaud PETRY, Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Claude THOMAS, Monsieur Hervé VALANTIN, Monsieur Hervé VOIDEY.

Étaient Absents : Madame Corinne GOVERNO, Monsieur Hervé VALANTIN donne son pouvoir à Monsieur Hervé VOIDEY.

Monsieur Hervé VOIDEY a été élu secrétaire de séance.

20201110/001 - Convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement proposée par le conseil départemental

Le Maire informe l'assemblée :

VU les articles L3232-1 et R 3232-1 à R 3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle du 25 juin 2018 confiant l'exercice des missions d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau et son extension aux domaines de l'aménagement et de la voirie à Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD54) ;
VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de solliciter l'assistance technique de MMD54, dans les domaines suivants :

- Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant
- Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme

Vu la remarque demandant que les parcelles AA 39 et AA 40, chemin du Val, soient incluses dans le périmètre délimité aux abords des monuments de le Franche Moîtresse et du Château,

Vu la proposition de l'UDAP approuvant la demande d'intégration des parcelles AA 39 et AA 40, chemin du Val, dans le périmètre délimité aux abords des monuments de le Franche Moîtresse et du Château,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition de l'UDAP et accepte la modification du périmètre délimité.